

Variance CNU 06

Nouvelles modalités d'attribution de la PEDR (ex PES)

La prime d'excellence scientifique (PES) redevient la prime d'encadrement doctoral (PEDR), mais les critères d'attribution restent dans la continuité de ceux qui prévalaient pour la PES : activité scientifique de publication, encadrement doctoral, rayonnement, animation de la recherche.

C'est désormais le CNU (sauf exception¹) qui est chargé de l'évaluation des dossiers des candidats. Seront évaluateurs, les membres du CNU Professeurs et MCF HDR. Une note globale A, B ou C est attribuée à chaque dossier, les universités ayant ensuite le choix de suivre totalement ou partiellement l'avis du CNU et restant décisionnaires dans les montants alloués aux titulaires de la prime.

La campagne d'évaluation des dossiers par le CNU 06 aura lieu début septembre 2014 pour des résultats connus fin septembre.

¹ Certains établissements ont demandé à des instances *ad hoc* de procéder au travail d'évaluation des dossiers des candidats